

République Française
 Département de l'Hérault
 SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
 DU PAYS CŒUR D'HERAULT

ENREGISTRE LE :

23 MAI 2018

SOUS-PREFECTURE LODEVE 34

Délibération SCOT n° 2018-01 du Comité syndical du vendredi 04 mai 2018

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017-

BUDGET ANNEXE SCOT

L'an deux mil dix huit le vendredi 4 mai à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Communauté de Communes du Clermontais- 20 avenue Raymond Lacombe - 34800 Clermont L'Hérault à l'invitation du Président en date du 18 avril 2018.

Etaient présents ou représentés :	Francis BARDEAU, Christian BILHAC (représenté par Berthe BARRE), Olivier BRUN , Claude CARCELLER, Yolande PRULHIÈRE représentée par Laurent DUPONT), Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jacky GALABRUN (représenté par Agnès CONSTANT), Jean-Claude LACROIX, Béatrice NEGRIER FERNANDO, Frédéric ROIG (représenté par Bernard GOUJON), Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean TRINQUIER, Claude VALERO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Jean-Luc FALIP, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Noël MALAN, Michel, SAINT PIERRE, Jean-François SOTO
Invités : 21 ; Quorum : 11 ; Présents ou représentés : 16	

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats,

Vu le compte administratif 2017 du budget Scot établi par le Président en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Vu que le budget principal a un budget annexe non personnalisé et qu'il convient de voter le compte administratif en lien avec les comptes administratif et de gestion de ce budget annexe Scot afin de tenir compte des résultats d'exécution cumulés.

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver au préalable le compte de gestion Scot 2017 transmis par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault.

Considérant que sur la section d'investissement, une erreur informatique a été identifiée. Celle-ci correspond à une mauvaise reprise du résultat 2016 (déficit repris en recette négative pour un montant de - 1 155 € 43). Ce léger écart n'a pu être régularisé à posteriori. Le Trésorier va donc également présenter une explication de cette anomalie dans la transmission de son compte de gestion Scot.

Le Résultat budgétaire de l'exercice :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	79 557,07 €
Recettes (b)	116 080,00 €
Résultat de fonctionnement (c = b-a)	36 522,93 €

Investissement	
Dépenses (a)	108 196,39 €
Recettes (b)	221 458,68 €
Résultat d'investissement (c = b-a)	113 262,29 €

(voir annexe)

Le Résultat de l'exercice N-1

Excédent de fonctionnement antérieur reporté (R002)	Excédent d'investissement antérieur reporté (D001)
138 232,65 € dont 137 077,22 affecté à l'investissement soit 1 155,43 €	- 1 155,43 €

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

L'Excédent global de clôture

L'excédent global de clôture des deux sections s'élève donc à la fin de l'exercice 2017, à la somme de 149 785,22 €.

Le Compte administratif s'établit comme suit :

	Section Investissement	Section Fonctionnement
Report 2016	- 1 155,43 €	1 155,43
Recettes	221 458,68 €	116 080,00 €
Dépenses	108 196,39 €	79 557,07 €
Résultat de l'exercice 2017	113 262,29 €	36 522,93 €
Résultat de Clôture 2017	112 106,86 €	37 678,36 €

Le Compte Administratif Scot 2017 fait apparaître
Un excédent de fonctionnement de 37 678,36 €
Un excédent d'investissement de 112 106,86 €

Les résultats du compte administratif 2017 Scot sont conformes au compte de gestion 2017, fourni par le Trésorier Payeur sur les résultats de l'exercice 2017 (voir annexe).

Toutefois, comme indiqué au préalable et suite à une mauvaise reprise du résultat 2016 sur la section d'investissement, le compte administratif et le compte de gestion font apparaître un écart de 1 155,43 €. Aussi, le compte de gestion présente un résultat de clôture 2017 de 113 262,29 € et le compte de gestion un résultat de 112 106,86 €.

Ce léger écart n'ayant pu être régularisé à posteriori sur notre logiciel comptable, il a été convenu avec le Trésorier payeur que cette anomalie serait identifiée lors du vote du compte administratif Scot et dans le compte de gestion Scot.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ **D'Approuver** le compte de gestion du budget principal proposé par Monsieur le Comptable Public de Clermont l'Hérault dont les résultats sont conformes au compte administratif

ET, hors la présence de Monsieur le Président,

- ✓ **De Constater** que le Compte Administratif Scot est identique au Compte de Gestion Scot
- ✓ **D'Approuver** le compte administratif du budget Scot 2017 tels que présentés ci-dessus et d'Arrêter les résultats définitifs de clôture de l'exercice 2017 du Scot avec
 - Un excédent de fonctionnement de 37 678,36 €
 - Un excédent d'investissement de 112 106,86 €

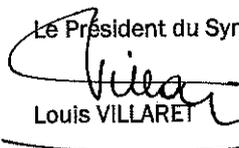
Clermont l'Hérault, le 17 Mai 2018

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 17 Mai 2018

**Publiée le 17 Mai 2018
Transmise le 17 Mai 2018**

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - BUDGET ANNEXE SCOT		CA	2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 79 557,07	G 116 080,00
	Section d'investissement	B 108 196,39	H 221 458,68
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2016	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 137 077,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 1 155,43 (si déficit)	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 188 908,89	= G+H+I+J 474 615,90
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2018	= E+F 0,00	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 79 557,07	= G+I+K 253 157,22
	Section d'investissement	= B+D+F 109 351,82	= H+J+L 221 458,68
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 188 908,89	= G+H+I+J+K+L 474 615,90

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - 34 - BUDGET ANNEXE SCOT		CA	2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E 0,00	K 0,00
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F 0,00	L 0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).